

**FICHE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX SOUTERRAINS  
RÉGION PAYS DE LA LOIRE – DDT 49 -**

à retourner au service instructeur : \_\_\_\_\_ (cf. tableau p.2)

!! Pour les forages domestiques ≤ 1 000 m<sup>3</sup>/an : remplir le formulaire CERFA 13837\*02 !!

**IMPORTANT** : Cette fiche recto-verso constitue à l'échelle régionale une procédure commune aux réglementations Code de l'Environnement – Code de la Santé Publique. Elle doit être envoyée avant le début des travaux au service du département concerné en priorité.

Une fois instruite, elle vous sera retournée avec, le cas échéant, une liste indicative de pièces complémentaires à fournir.

Attention, cette fiche de déclaration ne concerne pas :

– les travaux liés à de la géothermie de minime importance.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, ces travaux doivent être déclarés sur le site :

<https://www.geothermie.developpement-durable.gouv.fr/>.

– les forages domestiques ≤ 1 000 m<sup>3</sup>/an. Le formulaire CERFA 13837\*02 doit être complété et transmis directement aux mairies concernées.

Pour tous les ouvrages supérieurs à 10 m de profondeur, exceptés pour la géothermie de minime importance, une déclaration au titre du code minier sur l'outil DUPLOS doit également être réalisée en complément de cette fiche ou du formulaire CERFA 13837\*02.

**1. MAÎTRE D'OUVRAGE / MAÎTRE D'ŒUVRE <sup>1</sup>**

NOM, Prénom (ou raison sociale) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal, Ville : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**2. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX (si connu au moment de la déclaration préalable)**

NOM, Prénom (ou raison sociale) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal, Ville : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**3. TRAVAUX PRÉVUS**

**a) Caractérisation des travaux**

Date de début et de fin des travaux : \_\_\_\_\_

Nature des travaux (forage, sondage, drain, excavation,...) : \_\_\_\_\_

Nombre d'ouvrages : \_\_\_\_\_ Modalités de comblement (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**b) Implantation des travaux (1 ligne par ouvrage)**

Joindre impérativement un extrait de carte au 1/25 000 localisant le ou les ouvrages

Désignation de l'ouvrage	Profondeur prévue	Adresse, lieu-dit, Commune, Département	Références cadastrales	X*	Y*

\* en Lambert 93

Forage(s) lié(s) à une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : Oui / Non <sup>1</sup>

Si oui : Agricole / Industrielle <sup>1</sup>

Établissement soumis à : Autorisation / Enregistrement / Déclaration <sup>1</sup>

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

**c) Objet des travaux**

(cf. tableau au verso)

**4. PRÉLÈVEMENT D'EAU <sup>1</sup>**

Besoins annuels : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/an Débit nominal de la pompe : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/h

Existe-t-il une possibilité de branchement au réseau de distribution publique ? Oui / Non <sup>1</sup>

Si oui, préciser : \_\_\_\_\_

<sup>3</sup>/h

<sup>3</sup>/h

<sup>3</sup>/an

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

Cocher la ou les cases correspondant à l'objet des travaux :

OBJET DES TRAVAUX		SERVICE DESTINATAIRE DE LA FICHE		
EAU	Recherche en eau	<input type="checkbox"/> DDT(M)		
	Dépollution	<input type="checkbox"/> DDT(M) sauf si dans une ICPE : DREAL ou DDPP		
	Incendie	<input type="checkbox"/> DDT(M) sauf si dans une ICPE : DREAL ou DDPP		
	Eau industrielle	Filière agroalimentaire ne pouvant pas affecter la salubrité de la denrée finale	<input type="checkbox"/> DDT(M) sauf si dans une ICPE : DREAL ou DDPP	
		Filière agroalimentaire pouvant affecter la salubrité de la denrée finale	<input type="checkbox"/> ARS	
		Filière industrielle	<input type="checkbox"/> DDT(M) sauf si dans une ICPE : DREAL ou DDPP	
	Eau domestique	Eau collective / Eau service public (voirie)	<input type="checkbox"/> DDT(M)	
		Eau collective / Eau tierce personne (Consommation humaine – Piscine)	<input type="checkbox"/> ARS	
		Eau individuelle / Alimentation ou sanitaire	<input type="checkbox"/> Si ≤ 1 000m3/an : Mairie remplir le formulaire CERFA <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077</a> Si > 1 000m3/ an : DDT(M)	
		Eau individuelle / Jardin	<input type="checkbox"/> Si ≤ 1 000m3/an : Mairie remplir le formulaire CERFA <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077</a> Si > 1 000m3/ an : DDT(M)	
		Eau individuelle / Piscine, étang	<input type="checkbox"/> Si ≤ 1 000m3/an : Mairie remplir le formulaire CERFA <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077</a> Si > 1 000m3/ an : DDT(M)	
	Eau agricole	Irrigation directe	<input type="checkbox"/> DDT(M)	
		Irrigation indirecte	<input type="checkbox"/> DDT(M)	
		Cheptel	<input type="checkbox"/> DDT(M) sauf si dans une ICPE : DDPP	
	Eau minérale	<input type="checkbox"/> ARS		
	Embouteillage	<input type="checkbox"/> ARS		
	Eau pisciculture	<input type="checkbox"/> DDT(M)		
	Thermalisme	<input type="checkbox"/> ARS		
	Géothermie** avec prélèvement	sans forage de réinjection	<input type="checkbox"/> DDT(M)	
		avec forage de réinjection	<input type="checkbox"/> DDT(M)	
	Piézomètre	<input type="checkbox"/> DDT(M) sauf si dans une ICPE : DREAL ou DDPP		
	Qualité eau	<input type="checkbox"/> DDT(M) sauf si dans une ICPE : DREAL ou DDPP		
	Géothermie** avec sondes		<input type="checkbox"/> DUPLOS	
Géologie <input type="checkbox"/>	Matériaux <input type="checkbox"/>	Minerais <input type="checkbox"/>	DUPLOS	
Fondations <input type="checkbox"/>	Géotechnique <input type="checkbox"/>	Géophysique <input type="checkbox"/>	Géochimie <input type="checkbox"/>	DUPLOS

\*prélèvements et rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes

\*\*à l'exception de la géothermie de minime importance (cf paragraphe en début de fiche)

Cas particuliers :

- si deux cases cochées désignant deux services destinataires différents, l'ordre de priorité pour l'envoi de cette fiche est le suivant : DREAL, DD(CS)PP, ARS, DDT(M) (ordre décroissant).
- si la seule case cochée désigne DUPLOS, alors aucun élément complémentaire n'est à fournir avant le début des travaux. La déclaration préalable est faite à travers l'outil DUPLOS à titre d'information et aucune réponse n'est délivrée en retour.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature du déclarant :

Maître d'œuvre / Maître d'ouvrage   
Entrepreneur

Fiche à retourner au service instructeur : \_\_\_\_\_ (cf. tableau ci-dessus)

>>> Cadre réservé au service instructeur

Reçu le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_ (service destinataire)

Enregistré sous le numéro : \_\_\_\_\_

Copie transmise (service(s), date de transmission) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile